

## PROJET DE PARTENARIAT SONINKARA/DPLN

Le présent document vise à définir les modalités de partenariat, d'échanges et de méthodes de travail entre la Direction de la Promotion des Langues Nationales (DPLN, sise au 23, rue Calmette. Tel 842 36 08/842 36 03/ Fax : 842 36 05 BP : 11927) et le groupe de travail SONINKARA, afin d'aider à la promotion et au développement de la culture et de la langue soninke à travers le site internet : Soninkara. Il fait suite à la rencontre qui a eu lieu entre la DPLN (Mme Batilhy, M. Diouf, M. Niang) et SONINKARA (E. Lancien) le 3 décembre 2002 à la DPLN de Dakar.

Le partenariat se fonde sur la base d'un échange de données entre la DPLN et le groupe SONINKARA, pour essentiellement le thème concernant la langue soninké. La DPLN est un des organisme ressource majeur dans ce domaine, notamment en matière de documents relatifs à la phonétique, à l'alphabétisation, au lexique, à la littérature aux contes et poèmes soninké et tout autre document contribuant à promouvoir la langue soninké.

Il est rappelé (conformément au document qui a été fourni par E. Lancien, le 3 décembre 2002 à la DPLN, sur les modalités de fonctionnement du groupe soninkara) que la démarche du groupe soninkara est entièrement volontaire et bénévole, de ce fait aucune contribution financière et/ou matérielle n'est exigée pour ce travail de la part des deux groupes.

Le groupe soninkara s'engage à :

- Mettre en ligne techniquement tout document fourni par la DPLN après autorisation écrite de celle-ci et des auteurs du/des documents.
- Assurer toute modification "technique" nécessaire à la bonne mise en ligne des documents fournis (pagination, mise en forme...) après accord des auteurs.
- Assurer la protection des données mises en ligne, les droits d'auteurs et toutes autres conditions exigées par le/les auteurs.
- Assurer à travers le site la promotion de la politique de la DPLN dans le cadre de ses démarches pour la promotion des langues nationales, et sa politique d'alphabétisation, en particuliers pour la langue soninké, au niveau national (senegal). Ainsi le site soninkara pourra rester la source d'information majeure concernant cette démarche culturelle et éducative à travers le Sénégal, dans le monde. Le site s'en tiendra à une simple diffusion d'informations visant à développer ce thème.
- Aider la DPLN à diffuser via internet ses projets d'échanges et diverses missions culturelles entre soninke et non soninke.
- A communiquer rapidement toute difficulté qui émanerait sur la construction du site qui obligerait à rendre caduque le projet.
- Ne tirer aucun bénéfice financier de ce projet.
- Garder un droit de regard critique avant la diffusion de toute information que souhaiterait mettre en ligne la DPLN.

La DPLN s'engage à :

- Aider à la promotion du site avec les méthodes de son choix.
- Fournir et d'actualiser les documents relatifs à la phonétique, à l'alphabétisation, au lexique, à la littérature, aux contes et poèmes soninke et tout autre document contribuant à promouvoir la langue soninke à travers le monde via internet (documents écrits, oraux, visuels...).
- N'exiger aucune contre partie financière pour les travaux fournis, et les démarches entreprises dans le cadre de ce travail.

- Alimenter régulièrement le site en fonction des travaux recueillis.
- D'informer le ministère de l'éducation nationale du Sénégal et toute autre autorité nationale ou internationale de son choix, de cette initiative et de valoriser cette démarche par les méthodes de son choix.
- D'informer le groupe soninkara de toute difficulté ou de volonté d'arrêter le partenariat concernant le développement du site.

Les échanges entre la **DPLN** et **SONINKARA** pourront se faire :

- Par le biais d'internet et d'échanges de mail
- Par courrier France/Sénégal.
- Par téléphone
- Par rendez-vous locaux si un des membres de soninkara ou de la **DPLN** est amené à voyager en France ou au Sénégal.

Les échanges devront avoir lieu au moins une fois par mois par mail.